

**Avis du CSDPE de La Réunion
sur le projet de programmation pluriannuelle de l'énergie de La Réunion**

Réunion du 26 novembre 2021

AVIS

Le comité du système de la distribution publique d'électricité, saisi pour avis, en application du III de l'article L141-5 du Code de l'énergie, du volet relatif au développement équilibré des réseaux, du stockage et de la transformation des énergies et du pilotage de la demande d'énergie du projet de programmation pluriannuelle de l'énergie de La Réunion,

Se félicite de la qualité des concertations menées lors de la préparation de la PPE Réunion,

Salue l'ensemble des moyens mobilisés pour maîtriser la demande en énergie et partage les objectifs retenus pour la consommation électrique,

Souligne que l'atteinte des objectifs de la PPE en matière de MDE et de développement des ENR permettra d'éviter l'installation de nouveaux moyens de production pilotables à l'horizon 2028,

Souligne que la décarbonation du mix électrique constitue une première étape de transition énergétique vers l'autonomie énergétique avec le développement des énergies renouvelables locales,

Se félicite de l'ambition portée par la PPE avec un mix électrique à 100% renouvelable dès 2023 et un doublement du taux d'autonomie électrique qui passe de 30% à 57%,

Se félicite de l'objectif fixé par la PPE de permettre l'insertion des ENR intermittentes à hauteur de 55 % en puissance instantanée, et à hauteur de 95 % en énergie annuelle, à l'horizon 2028,

Souligne l'importance de la planification et du suivi dans le temps de la mise en œuvre des objectifs de la PPE et à ce titre de disposer d'indicateurs pertinents, en particulier s'agissant de la MDE (ex éclairage public), du PV (cadastre solaire) et de l'éolien (schéma régional),

Souligne la nécessité d'assurer la sûreté du système électrique par la tenue aux creux de tension et aux écarts de fréquence des installations ENR et d'associer les producteurs d'énergie à la mise en œuvre de cet objectif,

Souligne l'importance que le gestionnaire du système électrique développe les smart-grids pour permettre l'intégration des ENR en maintenant la sûreté du système électrique,

Souhaite le développement de nouveaux moyens de stockage, et notamment les STEP,

Souhaite que soient développés les moyens de flexibilité permettant de piloter la demande, notamment les nouveaux usages tels que le véhicule électrique, ou via des dispositifs d'effacement,

Souligne la nécessité de garantir les capacités de modulation des moyens de production pilotables.

Souhaite que des études et expertises soient conduites pour évaluer le potentiel et les conditions de développement de l'hydrogène à La Réunion.

Demande d'assurer une communication et sensibilisation des enjeux de la PPE à destination des acteurs, du grand public et de la jeunesse réunionnaise

Ces remarques exprimées, le comité du système de la distribution publique d'électricité émet un **AVIS FAVORABLE** à l'unanimité sur le volet relatif au développement équilibré des réseaux, du stockage et de la transformation des énergies et du pilotage de la demande d'énergie du projet de programmation pluriannuelle de l'énergie de La Réunion lors de la séance du 26 novembre 2021.

Le président du comité du système
de la distribution publique d'électricité,



Jean-Pierre Chabriat